



COMMUNE DE MEYNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Affiché le 25/06/2021

Etaient présents :

Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, M. Christophe CURIE, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. David EYSSETTE, Mme Fanette FESSY-PAQUET, M. Jean-Luc FORTIN, M. Fabrice FOURNIER, M. Stéphan LAUTHIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, Mme Patricia PIERREDON, Mme Sonia REBOUL, M. Jacques VIGNAL, M. Bastien VALENTE et M. Brice VOULAND

Etaient absents :

- Mme Gaëlle GUILLERMIN, qui a donné procuration à Mme Sonia REBOUL
- Mme Nelly LOBIER, qui a donné procuration à Mme Morgane ANDRÉ-BERNAVON
- Mme Karine PHILIPPE, qui a donné procuration à Mme Alexandra MORAND
- M. Alexandre SENERS, qui a donné procuration à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Alexandra MORAND a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 27/05/2021. Celui-ci l'approuve à l'unanimité.



RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SANS OBJET

1°) TRANSFERT DE COMPÉTENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD (N° 2021-042)

Considérant que la Commune de Meynes souhaite conserver sa compétence en matière de plan local d'urbanisme et autres documents applicables sur son territoire communal, le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide, **A L'UNANIMITE**, de s'opposer au transfert de la compétence du plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes du Pont du Gard.

2°) SIGNATURE DE CONVENTIONS DE SERVITUDE DE FAÇADE (N° 2021-043)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise M. le Maire à signer les conventions de servitude d'ancrage à intervenir avec les propriétaires concernés par l'installation du programme d'illuminations festives dans la Grand Rue.

3°) ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2021-2024 (N° 2021-044)

le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, et conformément à l'avis des écoles maternelle du 15/06/2021 et élémentaire du 18/06/2021, décide de solliciter la reconduction de l'organisation du temps scolaire des écoles de niveau primaire de Meynes sur quatre jours pour une durée de trois ans, comme suit :

HORAIRES	de 9 h	à 12 h		de 14 h	à 17 h
LUNDI	Temps scolaire		Pause méridienne	Temps scolaire	
MARDI	Temps scolaire		Pause méridienne	Temps scolaire	
MERCREDI					
JEUDI	Temps scolaire		Pause méridienne	Temps scolaire	
VENDREDI	Temps scolaire		Pause méridienne	Temps scolaire	

4°) RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SERVICE EAU (N° 2021-045)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, prend acte de la transmission du rapport du délégué et approuve le rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour 2020.

5°) RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SERVICE ASSAINISSEMENT (N° 2021-046)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, prend acte de la transmission du rapport du délégué et approuve le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement pour 2020.

6°) DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU ET AU DÉPARTEMENT : ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE AUX NITRATES (n° 2021-047)

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE autorise le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général du Gard un maximum de subventions pour l'étude de faisabilité portant sur les moyens susceptibles de réduire le taux de nitrates dans l'eau potable provenant du captage des Mugues.

7°) PARTICIPATION DE LA COMMUNE EMPLOYEUR AUX MUTUELLES ET ASSURANCES MAINTIEN DE SALAIRE DU PERSONNEL COMMUNALE (N° 2021-048)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, fixe à 8 € bruts la participation financière de la commune aux garanties prévoyance et complémentaire santé souscrite par les agents sous certaines conditions, notamment sous réserve que les contrats souscrits soient labellisés.

8°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX (N° 2021-049)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve la modification du Tableau des Effectifs à compter du 1^{er} août 21.

9°) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET (N° 2021-050)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, autorise le Maire à recruter un agent contractuel à temps non complet à 33%, rémunéré sur la base de l'indice majoré 332 de la fonction publique territoriale, pour la période du 02/09/2021 au 05/07/2022 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20.40 heures.

Le Maire

Fabrice FOURNIER

